

WCC-2012-Res-009-FR

Encourager la coopération avec des organisations et des réseaux confessionnels

RAPPELANT la stratégie conjointe de l'UICN, du Fonds mondial pour la nature (WWF) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en 1991 : *Sauver la planète : stratégie pour l'avenir de la vie* ;

CONSCIENT du fait que les groupes confessionnels participent à présent de manière évidente et notable aux questions environnementales dans le monde, et que du fait de leur engagement auprès des communautés locales, ils peuvent être des alliés précieux de la conservation et de l'utilisation équitable des ressources, ainsi que de la lutte contre le changement climatique, tout particulièrement dans leur rôle de gardiens, parmi d'autres, des sites naturels sacrés ;

CONSTATANT que les mouvements sociaux et l'enseignement confessionnel peuvent avoir une forte influence sur le comportement humain et les systèmes de valeurs ;

CONSTATANT ÉGALEMENT l'importance de la valorisation de la vie et d'un engagement en faveur de la conservation qui repose sur les principes éthiques de la durabilité et de la justice sociale ;

CONSTATANT AUSSI l'importance des partenariats pour la conservation, la gestion de l'utilisation des terres et les réponses appropriées aux menaces liées au changement climatique et à l'érosion de la diversité biologique ;

CONSCIENT du fait que la religion est très largement répandue au sein des organisations humaines, s'appuie sur l'éthique, et accorde de la valeur aux systèmes et relations entre les personnes et avec d'autres formes de vie ; et

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que la religion répond à des aspirations fondamentales de l'humanité et à son besoin d'accomplissement spirituel, de donner un sens à la vie, et de relation avec le cosmos ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

CHARGE la Directrice générale d'encourager la coopération avec des organisations et des réseaux confessionnels qui partagent l'esprit et les objectifs de l'UICN afin de former des partenariats pour la conservation, la durabilité, le partage et l'utilisation durable des ressources, et pour apporter des réponses pertinentes aux menaces liées au changement climatique.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.